	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-321

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-321

Marché d'intérêt national Bordeaux-Brienne - Convention pour la concession d'un emplacement entre la société Genedis, la Régie du MIN et Bordeaux Métropole - Adoption d'un avenant n°2 à la convention - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par convention en date du 21 mars 2014, modifiée par avenant n°1, la Société GENEDIS, Bordeaux Métropole (anciennement la Communauté Urbaine de Bordeaux) et la Régie du M.I.N., ont contractualisé la concession d'un entrepôt sur le site du M.I.N. de Bordeaux-Brienne avec droits à construire sur le terrain attenant à la société GENEDIS. La concession, conclue pour une durée de 27 ans, prévoit en son article 25 l'hypothèse d'une transmission de la concession : le successeur présenté étant subrogé dans les droits et obligations de la société GENEDIS.

Par courrier en date du 11 janvier 2024, la société GENEDIS a annoncé à la Régie le projet de cession de son fonds de commerce de vente en gros de produits alimentaires et non alimentaires à destination des commerçants et des professionnels sis et exploité à Bordeaux, sur le site du MIN de Bordeaux Brienne, sous l enseigne « PROMOCASH », au profit de la société MARO DISTRIBUTION. Elle présente la société MARO DISTRIBUTION comme son successeur, en vertu de l'article 25 de la convention « Transmission de la concession ». Cette société pourra être subrogée dans ses droits et ses obligations.

Elle prétend exploiter le fonds cédé sous l'enseigne « PROMOCASH » en vertu d'un contrat de franchise Promocash en cours d'exécution entre les deux sociétés, et qui sera régularisé concomitamment à la cession du fonds de commerce.

La société MARO DISTRIBUTION ayant apporté la preuve qu'elle remplit les conditions prévues à l'article 761-15 du Code de commerce, et la société GENEDIS ayant exercé son activité sur le MIN depuis plus de 3 ans, les conditions préalables à l'autorisation accordée au successeur de s'établir à titre exclusif en lieu et place du concessionnaire initial sont remplies, comme prévu à l'article 25 de la convention.

Ce transfert fait donc l'objet d'un avenant n° 2 à la convention du 21 mars 2014 ci-annexé et objet de la présente délibération.

Celui-ci fixe les dispositions suivantes :

- transmission de la concession
- subrogation de la société MARO DISTRIBUTION
- désignation des parties à la convention

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

VU les statuts de la Régie Autonome du MIN de Bordeaux Brienne en date du 30 mars 2016,

VU la convention de gestion du MIN en date du 18 juillet 2022,

VU la délibération du Conseil d'Administration de la Régie du MIN, en date du 30 mai 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Il convient de modifier, par avenant n°2 la convention pour la concession d'un emplacement au MIN, signée avec la société Genedis et la Régie du MIN le 21 mars 2014, compte tenu du projet de cession du fonds de commerce de la société Genedis à la société Maro Distribution

DECIDE

Article 1 : de valider l'avenant n°2 ci-joint à la convention « Promocash » du 21 mars 2014, relative à la concession d'un emplacement au MIN

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 avec le concessionnaire nouvellement désigné et la Régie du MIN.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--